

Subventions de fonctionnement - GARE- BTT et PLIE

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique d'aide à l'insertion par l'économique, la Ville a inscrit au Budget Primitif 1998 la somme de 300 000 F en subvention au GARE-BTT et les sommes de 280 000 F + 50 000 F (évaluation) pour le PLIE, soit au total 630 000 F.

Ces crédits ont été inscrits sous l'imputation 92.49.6574.47070 (Politique de la Ville).

125 000 F ont déjà été versés au PLIE et 75 000 F au GARE-BTT en application des délibérations du 19 janvier et du 6 avril 1998.

En mars dernier, le Service Economie - Emploi - Tourisme s'est vu confier la charge de ces deux dossiers. Dès lors, il y a lieu d'imputer les dépenses déjà effectuées (200 000 F) et de transférer les crédits restants (430 000 F) au compte 92.48.6574.30200 (Economie - Emploi - Tourisme).

Le Conseil Municipal est invité à décider ces mises à jour et à autoriser le versement des soldes, soit 205 000 F pour le PLIE et 225 000 F pour GARE-BTT.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.